



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

TRANS/WP.29/649
16 février 1999

FRANCAIS
Original : ANGLAIS et
FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITE DES TRANSPORTS INTERIEURS

Groupe de travail de la construction des véhicules

PROJET DE COMPLEMENT 17 A LA SERIE 03
D'AMENDEMENTS AU REGLEMENT No 37

(Lampes à incandescence)

Note : Le texte reproduit ci-après a été adopté par le Comité d'administration (AC.1) de l'Accord de 1958 modifié à sa dixième session suite à la recommandation du Groupe de travail à sa cent-seizième session. Il été établi sur la base du document TRANS/WP.29/1998/51, tel qu'il a été modifié par le Groupe de travail (TRANS/WP.29/640, par. 160).

Annexe 1, table des matières, modifier comme suit (supprimer également la feuille S4 et ajouter une nouvelle note */) :

"Annexe 1

Feuilles R2	
Feuilles H1	
Feuilles H2	
Feuilles H3	
Feuilles H4	
Feuilles P21W	(seulement pour les feux-signalisation)
Feuille P21/4W	(seulement pour les feux-signalisation)
Feuilles P21/5W	(seulement pour les feux-signalisation)
Feuille R5W	(seulement pour les feux-signalisation)
Feuille R10W	(seulement pour les feux-signalisation)
Feuille C5W	(seulement pour les feux-signalisation)
Feuilles C21W	(seulement pour les feux-signalisation)
Feuille T4W	(seulement pour les feux-signalisation)
Feuille W5W	(seulement pour les feux-signalisation)
Feuille W3W	(seulement pour les feux-signalisation)
Feuilles S1 et S2	
Feuille S3	
Feuilles HS1	
Feuilles HS2	
Feuilles PY21W	(seulement pour les feux-signalisation)
Feuille H6W	(seulement pour les feux-signalisation)
Feuilles HB3	
Feuilles HB4	
Feuille T1.4W	(seulement pour les feux-signalisation)
Feuilles H7	
Feuilles H27W/1 et H27W/2	
Feuilles P27W	(seulement pour les feux-signalisation)
Feuilles P27/7W	(seulement pour les feux-signalisation)
Feuille WY5W	(seulement pour les feux-signalisation)
Feuilles H21W	(seulement pour les feux-signalisation)
Feuilles W21W	(seulement pour les feux-signalisation)
Feuilles W21/5W	(seulement pour les feux-signalisation)
Feuilles W2.3W	(seulement pour les feux-signalisation)
Feuilles H8	
Feuilles W16W	(seulement pour les feux-signalisation)
Feuilles HIR1 <u>*/</u>	
Feuilles PY27/7W	(seulement pour les feux-signalisation)
Feuilles HIR2	
Feuilles H9 <u>*/</u>	
Feuilles H10	
Feuilles H11	
Feuilles H12	

*/ Les lampes à incandescence HIR1 et/ou H9 ne seront autorisées pour produire un faisceau de croisement qu'en association avec l'installation d'un ou de plusieurs dispositifs nettoie-projecteurs conformément au Règlement No 45. En outre, en ce qui concerne l'inclinaison verticale, les dispositions du paragraphe 6.2.6.2.2. de la série 01 d'amendements au Règlement No 48 ne seront pas appliquées si ces projecteurs sont installés.

Cette restriction s'appliquera tant qu'il n'y aura pas accord général sur l'utilisation de dispositifs de réglage et de nettoie-projecteurs en ce qui concerne le niveau de performance du projecteur."

Texte du Règlement,

Annexe 1,

Feuilles S4, à supprimer.

Feuilles PY21W/1 (ancienne), remplacer par la nouvelle feuille PY21W/1.

Ajouter à la fin les nouvelles feuilles H12/1 à H12/3, suivantes :

(PAGES 4-8 OFFSET)

